

**Séance extraordinaire du 14 juillet 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 14 juillet 2014 à 19 h, à la salle de conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier (*)	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

(\*) Monsieur Yvon Pelletier 19h05

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
----------	-------------------------------

**0-1 Ouverture de la séance extraordinaire**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil, ceux présents et celui absent, ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

**0 Ouverture de la séance**

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

**200 Sécurité publique**

200-1 Étude sur les regroupements ou mise en commun de services par le ministère de la Sécurité publique

**300 Transport et communication**

300-1 Journalier – Confirmation d'embauche des candidats

**900 Varia**

900-1 Disposition de terrain – Madame Lise Duquette – Partie de l'ancienne Route 11 – Lot 62

**1000 Période de questions**

**1100 Levée de la séance extraordinaire**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Étude sur les regroupements ou mise en commun de services par le ministère de la Sécurité publique**

M.B. 2014-07-14-170

**Considérant** la résolution 2014-R-AG236 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 17 juin 2014 concernant la participation des municipalités intéressées à participer à l'étude du ministère de la Sécurité publique sur les regroupements ou mise en commun de services dans le but d'optimiser la sécurité incendie entre les municipalités;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe aux travaux d'étude visant la mise en commun des services de sécurité incendie. La municipalité de Bouchette s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ses travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Journalier – Confirmation d'embauche des candidats**

**Note au procès-verbal**

L'équipe d'employés en voirie est maintenant complète.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Disposition de terrain – Madame Lise Duquette – Partie de l'ancienne Route 11 – Lot 62**

M.B. 2014-07-14-171

**Considérant** la demande déposée par la propriétaire du 148 rue Principale à l'effet d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que cette parcelle de terrain, soit une partie du lot 23, rang II, canton de Bouchette, représente une partie de l'ancienne Route 11;

**Considérant** que selon l'article 6 de la Loi sur la voirie, cette parcelle de terrain est devenu la propriété de la municipalité lors de la réfection de la Route 11;

**Considérant** que cette parcelle de terrain n'est pas utilisée par la municipalité de Bouchette et qu'elle ne fait aucunement partie de l'emprise de la rue Principale;

**Considérant** que cette parcelle de terrain fait physiquement partie de la propriété sise au 148 rue Principale;

**Considérant** qu'une transaction immobilière est nécessaire afin de transférer cette parcelle de terrain à la demanderesse;

**Considérant** le plan de cadastre préparé par l'arpenteur géomètre, Ghislain Auclair et ce, sous le numéro 6815 des minutes;

**Considérant** que cette parcelle de terrain, suite à l'opération cadastrale portera dorénavant la désignation de lot 62 du rang 2;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette cède ce lot 62, rang II, canton de Bouchette, à Madame Lise Duquette, propriétaire du 148 rue Principale à Bouchette. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, et le maire, Réjean Major, pour signer tous les documents relatifs à cette transaction et ce, auprès de Me Joanne Lachapelle. Tous les frais reliés à cette transaction seront aux frais de la demanderesse, soit madame Lise Duquette.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
-------------	--

M.B. 2014-07-14-172

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 23.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière